Via Guisane : à l'issue de la concertation, les collectivités souhaitent poursuivre le projet en prenant en compte les attentes et inquiétudes des habitants et futurs usagers de la voie douce

A l'issue de la concertation qui a eu lieu au printemps 2019, le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Serre-Chevalier et la ville de Briançon ont décidé de poursuivre le projet de Via Guisane, constatant à la fois que les objectifs du projet sont globalement partagés mais qu'il soulève également des attentes et inquiétudes qui méritent une attention particulière dans la conduite du projet.

Promenade, trajets du quotidien… des vocations multiples auxquelles il est nécessaire de répondre et qu'il faut encadrer

A été réaffirmée pendant la concertation la variété des usages que l'aménagement permettrait. La promenade fait l'unanimité, mais de nombreuses voix ont défendu l'idée d'utiliser ce cheminement doux pour leurs trajets du quotidien, certains pour leurs trajets domicile-travail, d'autres pour des usages sportifs, notamment la course à pied.

Afin de concilier ces usages, il est souhaitable de privilégier tout d'abord un tracé à faible dénivelé.

Cette diversité de pratiques fait également légitimement craindre l'émergence de conflits d'usage. Pour y répondre, les collectivités prennent un ensemble de mesures et d'engagements :

- Exiger de la part des futurs maîtres d'œuvre de prendre en compte dans leurs études la possibilité de faciliter la mixité des usages et/ou de séparer les flux (notamment piétons et vélos). Certains choix de conception peuvent en effet contribuer à l'atteinte de ces objectifs (mise en place de chicanes, élargissement temporaire de la voie avec séparation des flux, etc.), en fonction des différents tronçons
- Mettre en place une réglementation adaptée ; assurer des contrôles périodiques, notamment en cas de forte affluence
- Créer un comité des usagers, et élaborer avec lui une charte des bonnes pratiques, à faire vivre dans la durée.

A noter qu'il est prévu que le revêtement ne permette pas la circulation de vélos de route. Concernant ces derniers, les collectivités soutiennent le projet de création d'une piste cyclable le long de la route, porté par le Conseil Départemental, qui est attendu afin de sécuriser cette pratique.

Un site authentique et un environnement à préserver, un appel à la sobriété

Les collectivités sont attentives aux appels récurrents, au cours de la concertation, à la préservation de l'authenticité du site. Là encore, ce point de vigilance doit guider les choix de conception, notamment ceux du revêtement, de la largeur de la voie, des équipements annexes, sans oublier la signalétique dont il est attendu qu'elle soit la moins abondante et la mieux intégrée possible.

Le respect des normes environnementales, tant pour la phase travaux que pour l'entretien du cheminement, est aussi un point d'attention.

Le SIVM et la ville de Briançon s'attachent à ce que les bureaux d'étude, ainsi que leurs services techniques, apportent des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ces questions.

De manière générale, les collectivités souhaite mettre l'accent sur la sobriété de la démarche, à la fois en termes d'aménagement et de budget.

Un tracé qui concilie au mieux un jeu de contraintes multiples

Le choix du tracé est un exercice complexe qui doit concilier des contraintes parfois incompatibles ou contradictoires entre elles. Ainsi, par exemple :

- Les collectivités souhaitent privilégier les terres communales, ce qui facilite les procédures et réduit le coût du projet (pas d'acquisition foncière)
- Il est également souhaitable de privilégier les cheminements existants, afin de limiter l'impact environnemental de la future voie douce. Ce critère s'oppose souvent au premier, dans la mesure où les chemins existants traversent actuellement de nombreuses parcelles agricoles privées.

La concertation fut l'occasion de discuter d'un tracé envisagé par les collectivités et d'alternatives possibles en fonction des tronçons. Elle a permis aux participants de faire des propositions, de suggérer l'examen de nouveaux scénarios, tout en constatant qu'il n'y a pas de tracé idéal, mais des contraintes à arbitrer et donc des choix à opérer.

Les collectivités, et le bureaux d'étude à leurs côtés, se sont attachés à étudier finement les différentes options possibles à la lueur des remarques émises au cours de la concertation. Il ressort des discussions et études un tracé définitif, qui sera soumis à enquête publique (voir la dernière section).

Sur la commune du Monêtier

Du Casset au Monêtier, le tracé est maintenu tel que présenté à la concertation. Il n'avait pas soulevé d'objection majeure et répond aux objectifs globaux de la concertation, en privilégiant l'usage d'un chemin existant nécessitant toutefois des acquisitions foncières.

Du Monêtier aux Guibertes, la commune privilégie un passage en bord de Guisane, qui apparaît comme le meilleur compromis. Son intégration environnementale mérite une attention particulière, il permet de privilégier au maximum l'usage d'un foncier communal, de préserver intégralement les terres agricoles à proximité des routes et chemins existants, et enfin d'assurer une qualité paysagère intéressante à proximité de la rivière.

A proximité du pont de l'Union, il est toutefois requis de rejoindre le chemin existant, afin d'éviter tout impact au sein d'une zone humide présentant par ailleurs une forte déclivité.

Sur la commune de la Salle-les-Alpes

La commune de la Salle-les-Alpes avait soumis à concertation un tracé proche de celui de 2014, avec des variantes en centre-station. Ce sont ces alternatives qui ont recueilli l'approbation des participants à la concertation, et auxquelles les élus souhaitent donner une suite favorable. Ce tracé a le mérite d'être aisé à aménager, donc se révèle peu coûteux. Il donne accès à l'offre de commerces et de services locaux, et connecte la voie à plusieurs parkings.

En amont, a été proposée au cours des discussion la possibilité de rester en bord de Guisane, en passant derrière le transformateur jusqu'à la base de loisirs du Pontillas. Ce tracé n'avait pas été anticipé mais a été retenu, au regard des qualités qu'il offre.

En aval de la place de l'Aravet, le tracé envisagé avait le désavantage de passer en bord de lotissement sur une zone sensible (canal étroit, présence d'arbres qui auraient été impactés). Un passage en cœur de lotissement a été étudié afin de réduire les impacts.

Sur la commune de Saint-Chaffrey

Les élus de la commune se sont accordés sur un passage en bord de Guisane au niveau de Chantemerle, scénario jugé sensiblement équivalent à celui d'un passage en centre station au cours de la concertation, mais qui a un plus grand intérêt paysager.

Au niveau de l'Envers, la collectivité a bien pris en compte l'impact qu'aurait pu avoir le tracé initialement envisagé sur l'exploitation agricole actuellement implantée sur les parcelles en partie communales. Le tracé a été déplacé afin d'en réduire l'impact, à la fois sur ces parcelles et sur le grand canal, après avoir franchi la Guisane. L'usage d'une partie du chemin de Moules a été écarté, car étant situé à l'ubac (versant de la montagne le moins exposé au soleil), au profit d'un cheminement sur l'adret (versant plus exposé), plus ensoleillé, et offrant une qualité paysagère certaine. Surtout, il est possible de suivre un cheminement qui, certes, traverse des zones cultivées, mais est déjà usité et longe le réseau de transfert des eaux usées.

Le reste du tracé reste inchangé par rapport au tracé présenté initialement en concertation.

Sur la commune de Briançon

Le tracé sur la commune de Briançon n'a pas connu de modifications par rapport au tracé proposé et soumis à concertation. Il n'avait pas été l'objet de remarques particulières.

A noter que la ville a déjà inauguré un tronçon pilote sur 300 mètres entre la gare du Prorel et la résidence Les Cros. Une seconde section sera réalisée d'ici le printemps 2020, avec un prolongement jusqu'au lieu-dit de la Cartoucherie, aux abords du Bricorama. La voie douce empruntera une passerelle aménagée sous le pont de Cartoucherie, qui enjambera la Guisane.

Un dialogue qui doit se poursuivre

Le public a émis au cours de la concertation le souhait de disposer plus de visibilité sur les prochaines phases du projet, notamment ce qui concerne les acquisitions foncières.

De manière générale, les collectivités souhaitent poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au projet.

A court terme, une enquête publique doit avoir lieu prochainement, probablement au printemps 2020. Le public sera ainsi amené à faire part à nouveau de ses observations, sur la base du tracé retenu à l'issue de la concertation.

Par ailleurs, les collectivités souhaitent mettre en place le comité d'usagers qui pourra être impliqué dès la phase de conception et commencé l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et d'une réglementation adaptée.

Vue d'ensemble, suivie d'une vue par tronçons

Via Guisane : un projet
porté par

Via Guisane : un projet porté par

Via Guisane : un projet porté par

Via Guisane : un projet porté par